La SPPF: au service des Producteurs Indépendants

Créée par des Producteurs Indépendants, pour répartir les droits des seuls Producteurs Indépendants, la SPPF est davantage qu'une simple société de perception et de répartition de droits.

C'est aussi un outil de réflexion projeté sur l'avenir du métier de Producteur de phonogrammes : avec le développement de la technique numérique et des nouveaux canaux de diffusion, comme l'Internet, on assiste à l'émergence de nouvelles formes d'exploitation qui vont bouleverser la gestion de vos droits de Producteurs.

C'est pourquoi, il est fondamental que les Indépendants puissent faire entendre leur voix au travers d'un instrument qui leur est propre : la SPPF.

J'espère que la lecture de ce guide pratique qui pourrait s'intituler : "SPPF, mode d'emploi" vous éclairera sur la gestion de vos droits et sur les services que peut vous rendre la SPPF.

Francis Dreyfus
Président de la SPPF

Rôle et fonctions de la SPPF

La SPPF est une société civile créée par des Producteurs Indépendants pour les Producteurs Indépendants lors de l'entrée en vigueur de la loi de 1985.

La SPPF met à votre disposition un ensemble de services adaptés à vos besoins :

- la constitution d'un Répertoire Social regroupant vos phonogrammes et vos vidéogrammes,
- la perception et la répartition de vos droits correspondants aux utilisations de vos phonogrammes et de vos vidéogrammes au titre de la gestion collective obligatoire de vos droits à rémunération (rémunération équitable et copie privée) et volontaire de votre droit exclusif d'autoriser,
- la représentation et la protection de vos droits tant au niveau national qu'international,
- l'attribution systématique d'un code ISRC à chacun de vos enregistrements,
- l'attributions d'aides destinées à soutenir la Production musicale.

Vigilance et analyse quant à l'évolution de vos droits permettent à la SPPF de provoquer des débats toutes les fois que cela est nécessaire et d'attirer l'attention des instances officielles lorsque vos droits doivent être mieux défendus ou renforcés, que ce soit sur le plan national, communautaire ou international.

La SPPF gère vos droits en toute transparence dans la limite des mandats que vous lui avez confiés.

A chaque étape de leur gestion (de la documentation à la répartition), la SPPF s'efforce de vous fournir toutes les informations utiles : circulaire explicative, aide à la mise à jour de vos phonogrammes ou vidéogrammes et de vos ventes notamment.

Le Conseil d'Administration de la SPPF

Les membres du Conseil d'Administration de la SPPF sont élus parmi les Associés pour 3 ans et renouvelés chaque année, par tiers, par l'Assemblée Générale des Associés.
Le Conseil d'Administration est présidé par M. Francis DREYFUS

Il est composé des membres suivants :

ATMOSPHERIQUES	représentée par M. Marc THONON
ATOLL MUSIC	représentée par M. Charles IBGUI

EUROPACORP	représentée par M. Jérôme LATEUR
FRANCIS DREYFUS MUSIC	représentée par M. Francis DREYFUS
GEORGES MARY ED. PROD	représentée par M. Georges MARY
HARMONIA MUNDI	représentée par M. Gérard COINTOT
LEZ'ART MUSIC	représentée par Mme Claude MAROUANI
MASQ	représentée par M. Hervé BERGERAT
MUSIC FOR A BETTER WORLD	représentée par M. Eric GHENASSIA
NAIVE	représentée par M. Gilles PAIRE
PANORAMA	représentée par M. Jean-Michel FAVA
SCORPIO MUSIC	représentée par M. Henri BELOLO
VF MUSIQUES / TOT OU TARD	représentée par M. Vincent FREREBEAU
WAGRAM MUSIC	représentée par M. Marc POULAIN
YEARLING PRODUCTIONS	représentée par M. Charles TALAR

Le Bureau de la SPPF

Directeur Général de la SPPF : M. Jérôme ROGER

Président Général	M. Francis DREYFUS	représentant la société FRANCIS DREYFUS MUSIC
Vice-Président	M. Henri BELOLO	représentant la société SCORPIO MUSIC
Vice-Président	M Jean-Michel FAVA	représentant la société PANORAMA
Vice-Président	M. Charles IBGUI	représentant la société ATOLL MUSIC
Vice-Président	M. Georges MARY	représentant la société GEORGES MARY ED. PROD.
Vice-Président	M. Charles TALAR	représentant la société YEARLING PRODUCTIONS
Trésorier	M. Hervé BERGERAT	représentant la société MASQ

© 2000 - SPPF